

# LYCEE POLYVALENT ANGUIER

## Mesures de prévention « CORONAVIRUS »

Mise à jour en date du 05 mars à 8h.

Communiqué de l'Inspecteur d'Académie.

Il est précisé que "seuls les élèves et les personnels de retour de la province du Hubei (en principe il n'y en a plus) ou d'un des trois « clusters » du territoire français (Oise, Haute-Savoie et Bretagne) font l'objet à titre conservatoire de (...) mesures de confinement (ou quatorzaine) et jusqu'à nouvel ordre".

Je vous précise ci-dessous la liste des communes situées à l'intérieur de ces trois "clusters" :

### La Haute-Savoie

- La Balme-de-Sillingy

### L'Oise

- Creil
- Crépy-en-Valois
- Vaumoise
- Lamorlaye
- Lagny-le-Sec
- La Croix Saint-Ouen
- Montataire
- Nogent/Oise.
- Villers Saint Paul.

### La Bretagne

- Auray
- Carnac
- Crac'h

Seules ces communes font l'objet de mesure de confinement. Les autres communes de l'Oise, de Haute-Savoie et de Bretagne ne sont pas concernées.

Cette liste est susceptible d'évoluer : pour accéder aux informations officielles actualisées, veuillez-vous reporter au site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

### **Par ailleurs, tous les voyages à l'étranger sont reportés ou suspendus :**

Compte tenu du passage au stade 2 du plan de prévention et de gestion, le Gouvernement a décidé le 29 février que **l'ensemble des voyages scolaires à l'étranger et, en France, dans les zones identifiées comme des "clusters" sont suspendus jusqu'à nouvel ordre**. Les autorités académiques doivent donc interdire tout départ prévu à l'étranger ou dans les "clusters" situés sur le territoire national dans l'attente de consignes gouvernementales autorisant la reprise de ces voyages.

### **Les mesures propres au Lycée Anguier : (Réunion de direction élargie du 2 mars 2020)**

- Report de l'accueil des correspondants Espagnols, initialement prévu du 5 au 12 mars.
- Report du voyage à Paris prévu le 6 mars.
- Ouverture de toutes les toilettes de l'établissement avec vérification systématique de la disponibilité de savon (Agents Région).
- Impression de l'affichette de prévention et affichage en vie scolaire, accueil, salle des professeurs, infirmerie et toutes les toilettes de l'établissement
- Commande et mise en place de gel hydroalcoolique à l'accueil, la vie scolaire, la cantine, la salle des professeurs, le gymnase et l'internat.
- Pour les élèves en quatorzaine, remboursement de la cantine ou de l'internat au premier jour de quatorzaine et organisation de la transmission des cours et devoirs par la CPE référente de la classe.
- Maintien des sorties de proximité et des échanges et accueils des élèves de 3ème.

### **Rappels :**

- Le port de masques de protection n'est pas autorisé à l'intérieur de l'établissement, cette autorisation relève **uniquement** d'une décision des autorités sanitaires.
- Merci de rappeler à nos élèves, étudiants et stagiaires qu'il est fortement recommandé de ne pas se serrer la main ou de se faire la bise pour se dire bonjour.

**Merci de lire ce communiqué aux parents qui appelleraient et à vos élèves en début de cours.**